

fédéral s'arrogera les droits d'une municipalité ou des électeurs de cette municipalité. Je crois que les électeurs d'Ottawa n'ont jamais beaucoup soupçonné que les autorités fédérales voulaient leur enlever leurs droits, mais en tout cas la déclaration que le premier ministre a faite ce matin établit clairement que le souci primordial de ce comité, du moins pour le moment, ne sera pas de faire de cette région un district fédéral relevant de l'autorité du Gouvernement.

Une des principales difficultés que nous avons rencontrées à l'égard du plan est le fait que, bien qu'il y ait eu un plan directeur, il n'a jamais eu l'approbation des autorités municipales et provinciales, qui sont les principales autorités devant mettre ce projet à exécution. Bien qu'il soit vrai que cela ait embarrassé la Commission du district fédéral et le Gouvernement, je voudrais que les députés se rendent compte que le fait que ce plan n'a jamais été approuvé a causé des difficultés pour l'ensemble des habitants qui possédaient des terrains ou des immeubles à l'intérieur des régions qui figurent sur ce plan.

Il n'a pas toujours été facile pour le citoyen d'Ottawa de savoir ce qu'il devait faire de sa propriété. Il ignore si quelque jour il pourrait être exproprié ou si le plan Gréber sera mis à exécution. Il est vrai que certains citoyens audacieux qui désirent spéculer sont allés de l'avant, sachant que c'était jusqu'à un certain point illégal mais que les autorités municipales et provinciales ne les empêcheraient pas de bâtir. Ils sont allés de l'avant tandis que d'autres citoyens, possédant un meilleur sens des responsabilités civiques, n'ont rien fait et qu'ils ont vu leurs propriétés expropriées avant qu'ils pussent se prévaloir des améliorations en cours de réalisation. Il est un autre aspect de la question que j'ai déjà porté à l'attention de la Chambre et dont j'ai discuté privément avec le ministre de la Justice. Je veux parler de l'application de la loi sur les expropriations. Comme l'a dit le premier ministre, on ne recourt pas dans la province de Québec à la loi sur les expropriations lorsqu'il s'agit d'acquisition de terrains, mais on y recourt fréquemment à Ottawa et dans la province d'Ontario. Cette loi est un instrument très puissant entre les mains de ceux qui doivent acquérir des terrains.

Je dois dire qu'en général les citoyens d'Ottawa n'ont pas été satisfaits des résultats des expropriations de terrains. Je parle maintenant des propriétaires de maisons privées. Ceux qui sont propriétaires de grands immeubles et qui ont les revenus voulus peuvent faire régler leur cas devant la cour de l'Échiquier, mais celui qui ne possède

qu'une petite maison est en butte à des difficultés et doit accepter un prix qui, de l'avis d'un grand nombre, est trop bas.

Je prie le gouvernement de songer à modifier les méthodes employées pour acquérir des terrains au nom de la Commission du district fédéral. Il n'y a certes pas lieu d'invoquer l'application de la loi sur les expropriations dans son texte actuel. J'ai toujours soutenu que cette loi n'avait pas été adoptée pour permettre d'acquérir du terrain comme celui qui est en cause ni dans les circonstances où la Commission du district fédéral en acquiert actuellement. Je me rends compte que bien du temps s'est écoulé depuis que je fréquentais la faculté de droit, mais j'ai toujours considéré la loi sur les expropriations comme une violation des droits civils. Je prétends que l'État devrait y recourir rarement, seulement quand le bien général entre en jeu, par exemple quand il s'agit d'acquérir un terrain pour un bureau de poste, des quais, des édifices de la Défense et le reste. Il ne faut pas l'invoquer trop souvent. S'il faut l'appliquer, comme dans le présent cas, il faut en conférer tous les avantages à la partie dont la propriété est expropriée. Au nom de ces centaines de personnes dont les propriétés ont été expropriées dans la région et qui protestent contre cette façon d'agir, puis-je formuler l'espoir que le Gouvernement veillera à ce que le comité parlementaire qui sera institué à la prochaine session fasse une étude approfondie du recours à la loi sur les expropriations pour l'acquisition de terrains.

Le temps qu'il faut pour régler ces cas est beaucoup trop long. Certains honorables députés seront peut-être étonnés de connaître le temps qu'exigent ces transactions. Elles sont soumises au ministère de la Justice par la Commission du district fédéral et, avant que les trois parties intéressées puissent conclure une vente ordinaire de terrain, plusieurs mois se sont écoulés. Je connais un cas récent où le montant en jeu ne s'élevait qu'à \$12,000, mais où la vente n'a été conclue qu'au bout d'un an.

Je suis heureux de ce que nous ayons un comité où l'on discutera les travaux de la Commission du district fédéral et aussi, je l'espère, le fonctionnement de la loi sur les expropriations en ce qui concerne le plan de la capitale nationale. Les députés se rendront sans doute compte de tout ce qu'on a fait dans cette région grâce aux fonds qui ont été votés chaque année et j'espère qu'ils seront à l'avenir disposés à approuver les dépenses essentielles à la pleine réalisation des projets d'aménagement de la capitale à un rythme beaucoup plus rapide que par le passé.